

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 27 septembre 2022

Délibération
n°162-2022
Point 3.5

Point 3.5 de l'ordre du jour

Accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'Ecole de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics (SWUFE) - Chine

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Ecole de management Strasbourg entretient des relations étroites avec la SWUFE depuis 2010, au travers d'échanges d'étudiants en échange simple et en double-diplôme, ainsi que de mobilité enseignante.

Etant donné la complémentarité des programmes, le succès du double-diplôme et le bon fonctionnement de la collaboration, les partenaires souhaitent renouveler la possibilité pour les étudiants d'obtenir leurs deux diplômes :

- A l'Ecole de management de l'Université de Strasbourg : Diplôme Grande Ecole, grade de Master ;
- A la Southwestern University of Economics and Finance : Master in Marketing Management ou Master in Enterprise Management.

Le Master in Enterprise Management est un nouveau parcours, qui permet d'élargir les possibilités de spécialisation pour les étudiants de l'EM Strasbourg.

Les étudiants effectuent leur 1^{ère} année de Master dans leur université d'origine et leur 2^{ème} année de Master dans l'université partenaire. Chaque année comporte 2 semestres et vaut 60 crédits / 23 crédits chinois.

En complément des crédits obtenus au moyen des cours, les étudiants doivent également :

- Effectuer un stage de 3,5 mois minimum (ou justifier d'une embauche à l'issue de la 2^{ème} année de Master, qui pourra être comptabilisée comme une période de stage) ;
- Passer un examen oral (« Grand Oral ») ;
- Compléter le module en ligne « C for CSR » (Certification for Corporate Social Responsibility) ;
- Rédiger un mémoire de fin d'études.

Date approbation conseil de composante : 31/05/2021

Le 4 juillet 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a rejeté cet accord, par 7 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'accord de coopération internationale aboutissant à la délivrance d'un double diplôme de Master entre l'Ecole de Management de l'Université de Strasbourg et Southwestern University of Finance and Economics –SWUFE (Chine).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	1

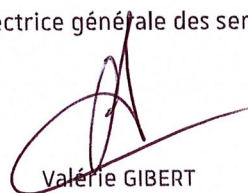
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Southwestern University of Finance and Economics

-et-

Université de Strasbourg, EM Strasbourg Business School, France

CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME DE MASTER

La **Southwestern University of Finance and Economics** (Université d'économie et de finance du Sud-Ouest, ci-après dénommée SWUFE), et plus spécifiquement la School of Business Administration, Faculty of Business Administration (FBA), et l'**Université de Strasbourg**, notamment l'EM Strasbourg Business School (ci-après dénommée EM Strasbourg), conscientes que l'établissement de liens de coopération internationale renforce la qualité de leur recherche et de leur enseignement, conviennent de mettre en place une Convention de double diplôme de Master conformément aux principes et lignes directrices énoncés ci-dessous.

Les institutions partenaires partagent déjà des liens de coopération solides. La SWUFE et l'EM Strasbourg ont entamé leur coopération en 2011 par la signature d'un Convention-cadre de coopération internationale dans différents domaines de collaboration potentielle. En 2013, les parties ont élaboré un cursus conjoint permettant d'obtenir un double diplôme. Compte tenu du succès de ce cursus, les parties souhaitent renouveler et élargir la convention de double diplôme.

Une fois le cursus de double diplôme validé, l'étudiant participant sera en mesure d'évoluer dans un environnement professionnel international et interculturel, augmentant ainsi son aptitude à l'emploi.

1. OBJET

- 1.1 La présente Convention a pour objet de décrire les termes et conditions spécifiques convenus par l'EM Strasbourg et la SWUFE au titre de l'élaboration commune d'un cursus de double diplôme de Master 1+1.

2. CADRE JURIDIQUE ET DIPLÔMES NATIONAUX

- 2.1 Le cursus, objet de la présente Convention, est mis en œuvre dans le respect des lois et règlements nationaux en vigueur dans les pays des institutions partenaires.
- 2.2 Les diplômes des institutions partenaires délivrés dans le cadre du cursus international conjoint ont tous fait l'objet d'une accréditation.
- 2.3 Ces diplômes font partie du programme de Master donnant accès aux programmes de doctorat.
- 2.4 Les établissements partenaires sont autorisés à délivrer des doubles diplômes dans le cadre d'un cursus conjoint international.
- 2.5 Cadre juridique français

Les textes juridiques suivants encadrent la mise en œuvre des cursus conjoints internationaux et l'attribution de doubles diplômes :

- Le Code de l'éducation
- La circulaire n° 2014-0018 du 23 octobre 2014 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance, dans le cadre du système LMD, des diplômes nationaux français par les établissements d'enseignement

supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2.6 Cadre juridique chinois

Les textes juridiques suivants encadrent la mise en œuvre des cursus conjoints internationaux et l'attribution de doubles diplômes :

- La loi relative à l'éducation de la République populaire de Chine, approuvée le 18 mars 1995, puis modifiée le 27 août 2009 et le 27 décembre 2015.
- Les règles de délivrance des diplômes de la Southwestern University of Finance and Economics, modifiées en juillet 2018.

3. EXIGENCES DU CURSUS

L'EM Strasbourg Business School délivrera un *Diplôme Grande École, grade de Master*. La FBA SWUFE propose un diplôme de Master en gestion marketing ou un diplôme de Master en gestion d'entreprise.

- 3.2. L'EM Strasbourg Business School accepte d'accueillir chaque année jusqu'à cinq (5) étudiants de la SWUFE. Et la FBA SWUFE accepte d'accueillir chaque année jusqu'à cinq (5) étudiants de l'EM Strasbourg Business School. Le nombre convenu peut être ajusté annuellement d'un commun accord entre les parties. Chaque partie a le droit et la responsabilité de sélectionner les étudiants.
- 3.3. Les étudiants qui postulent à ce cursus doivent s'être inscrits et avoir validé l'équivalent d'au moins une année d'études de Master à la SWUFE ou à l'EM Strasbourg et satisfaire aux exigences académiques et linguistiques de l'institution d'accueil.
 - 3.3.1. Pour s'inscrire en deuxième année à la SWUFE, les étudiants de l'EM Strasbourg doivent avoir validé 60 crédits ECTS au sein de leur université d'origine. En outre, leur moyenne générale doit être au moins équivalente au score GPA de 3.0 sur 5.0 et leur maîtrise de l'anglais doit correspondre, au moins, au niveau B2 du Cadre européen commun de référence (CECR). Les étudiants inscrits à un programme d'enseignement de l'anglais dans leur université d'origine n'ont pas à attester de leur niveau d'anglais. Une attestation de niveau délivrée par un professeur d'un cours enseigné en anglais est également acceptée par la SWUFE.
 - 3.3.2. Pour s'inscrire en deuxième année à l'EM Strasbourg, les étudiants de la SWUFE doivent avoir validé leur diplôme de premier cycle (équivalent à 180 ECTS), et obtenu 23 crédits équivalents à 60 ECTS au sein de leur université d'origine durant leur 1^{ère} année de Master. Leur maîtrise de la langue d'enseignement du programme choisi à l'EM Strasbourg (anglais ou français, selon leur spécialisation) doit correspondre, au moins, au niveau B2 du CECR. Les professeurs de langue de la SWUFE doivent veiller à ce que les candidats possèdent les

compétences linguistiques requises. Aucun prérequis en langue française n'est exigé pour les étudiants qui suivent uniquement des cours enseignés en français.

- 3.4. Les étudiants sont sélectionnés par leur université d'origine. Ils doivent remplir toutes les conditions d'admission et transmettre l'ensemble des documents requis au coordinateur du programme de leur établissement d'origine au cours du deuxième semestre de la première année d'études de Master. Le coordinateur du programme recommandera ensuite chaque année des étudiants dotés des compétences nécessaires pour le cursus de double diplôme de Master 1+1 et fournira à l'université d'accueil le CV des étudiants, une copie de leur relevé de notes et la preuve de leurs compétences linguistiques.
- 3.5. La décision finale concernant l'admission des étudiants au cursus appartient à l'université d'accueil. Après réception des recommandations et de tous les documents requis, l'EM Strasbourg ou la FBA SWUFE enverra aux étudiants admis les lettres d'acceptation officielles et tout autre document nécessaire. L'université d'accueil informera également les étudiants acceptés de la procédure de demande de visa. Elle leur fournira une orientation pédagogique et les aidera à trouver un logement.
- 3.6. Les étudiants inscrits à ce programme étudieront au sein de l'établissement d'accueil pendant une année universitaire complète. Ils paieront les frais de scolarité à leur établissement d'origine avant le début de la période d'échange et seront dispensés des frais de scolarité au sein de l'établissement d'accueil. Tous les autres frais, y compris, sans s'y limiter, les frais de voyage, de visa, d'assurance, les frais médicaux, les frais du quotidien et les dépenses personnelles, sont à la charge des étudiants. L'obtention du visa et la recherche d'un logement incombent également aux étudiants.
- 3.7. Les étudiants sont tenus de respecter les règles de conduite de l'établissement d'accueil durant tout leur séjour d'échange.
- 3.8. Les étudiants doivent satisfaire aux exigences des deux institutions en matière de cours et de crédits.
- 3.8.1. Durant l'année universitaire à la SWUFE, les étudiants de l'EM Strasbourg doivent accomplir les activités pédagogiques suivantes (détails en annexe 1) :

Crédits requis	Détails des activités pédagogiques
23 crédits (équivalent à 60 ECTS)*	Cours : 17 crédits
	Analyse de la littérature existante et proposition de thèmes de mémoire : 2 crédits
	Mémoire de Master : 4 crédits

* Un total de 46 crédits, équivalents à 120 ECTS, est requis pour valider l'ensemble du cursus de Master au sein de la SWUFE. Les étudiants désignés par l'EM Strasbourg doivent valider 60 ECTS avant de venir à la SWUFE. Ils doivent obtenir les 23 crédits ci-dessus et effectuer

toutes les activités pédagogiques obligatoires pour se voir délivrer le double diplôme de Master par la SWUFE et l'EM Strasbourg.

3.8.2. Durant l'année universitaire à l'EM Strasbourg, les étudiants de la SWUFE doivent assister aux cours suivants (détails en annexe 2) :

Crédits requis	Détails des activités pédagogiques
60 ECTS	Cours et étude de cas : 60 ECTS
	Stage (ou équivalent) : durée minimale de 3,5 mois
	<i>Grand Oral</i> : examen oral final
	Module en ligne « C for CSR » (Certificat responsabilité sociale des entreprises)

* Un total de 120 ECTS est requis pour valider l'ensemble du programme de Master à l'EM Strasbourg. Les étudiants désignés par la SWUFE doivent obtenir 60 ECTS (ou équivalent) au cours de leur 1^{ère} année de Master avant de venir à l'EM Strasbourg. Ils doivent obtenir les 60 ECTS ci-dessus et effectuer toutes les activités pédagogiques obligatoires pour se voir délivrer le double diplôme de Master par l'EM Strasbourg et la SWUFE.

- 3.9. Les étudiants du cursus de double diplôme seront tenus d'effectuer la soutenance de leur mémoire universitaire conformément aux règles et règlements de la SWUFE. Le délai de rédaction du mémoire peut être prolongé d'au moins un semestre supplémentaire.
- 3.10. Le cursus est validé par les universités partenaires, conformément aux règles et procédures en vigueur dans chaque établissement.
- 3.11. À Strasbourg, les résultats des examens seront validés à la fin de l'année universitaire par un jury d'enseignants du *Programme Grande École* composé d'au moins un professeur d'université (président du jury) et des responsables académiques des différentes spécialisations. À la SWUFE, les résultats de l'examen seront validés à la fin du semestre universitaire par les professeurs du programme de Master en gestion marketing ou en gestion d'entreprise et les résultats de la soutenance du mémoire de Master seront validés par un comité de jury de la School of Business Administration composé d'au moins un professeur de la SWUFE et de deux professeurs d'autres universités prestigieuses.
- 3.12. Les étudiants qui remplissent toutes les conditions requises pourront se voir délivrer un diplôme de Master de l'EM Strasbourg et un diplôme de Master de la SWUFE.
- 3.13. Les diplômes et les relevés de notes officiels de l'établissement d'accueil de chaque étudiant seront envoyés au coordinateur du programme de leur établissement d'origine. Cependant, aucun diplôme ne sera délivré à un participant au cursus de double diplôme par la SWUFE et l'EM Strasbourg tant que le participant n'aura pas obtenu le diplôme de son institution d'origine.
- 3.14. La grille permettant la conversion des notes est disponible sur demande.

- 3.15. Les étudiants qui n'ont pas réussi à remplir les conditions d'obtention du diplôme de l'établissement d'accueil et qui souhaitent rester au-delà de la période prévue d'un an pour valider leur diplôme sont tenus d'obtenir l'autorisation écrite de l'EM Strasbourg et de la SWUFE validant la prolongation de leur participation au cursus.
- 3.16. En cas d'échec à l'université d'accueil, celle-ci ne délivrera pas de diplôme à l'étudiant. Toutefois, si l'étudiant remplit toujours les conditions d'obtention du diplôme dans son université d'origine, l'échec dans l'université d'accueil sera sans effet sur l'obtention du diplôme de son université d'origine.
- 3.17. Les critères d'évaluation et d'examen de chaque institution sont conservés et disponibles sur demande.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS FINANCIÈRES

- 4.1. Les deux parties aideront les étudiants en échange à trouver un logement approprié. Le coût du logement et les autres frais du quotidien ainsi que toutes les dépenses supplémentaires au cours de leurs études incombent aux étudiants.
- 4.2. Tous les frais d'hospitalisation et autres frais médicaux sont également à la charge des étudiants en échange. Tout étudiant suivant ce cursus doit souscrire une assurance couvrant toute la durée de son séjour dans le pays d'accueil avant de quitter son pays d'origine. En outre, si l'université d'accueil l'exige, chaque étudiant doit souscrire à l'assurance fournie dans le pays d'accueil. Tous les étudiants doivent souscrire une assurance obligatoire auprès de la SWUFE, dont le coût par personne s'élève à 800 RMB.

5. PUBLICITÉ

- 5.1. Les parties n'afficheront ni le nom ni le logo de l'autre partie sur tout matériel publicitaire ou de communication sans l'autorisation préalable de l'autre partie, délivrée au cas par cas.
- 5.2. Aucune des parties ne fera quoi que ce soit qui, de l'avis raisonnable de l'autre partie, porterait atteinte à la réputation et/ou aux activités de celle-ci.

6. COORDINATEURS DU PROGRAMME

- 6.1. Coordinatrice du programme de la SWUFE :
Nom : Mingfeng Tang
Titre : Professeur, Vice-Doyenne de la Faculté d'administration des affaires et Directrice du Centre sino-français de recherche sur l'innovation
Téléphone : +86-28-87092286
Adresse : Tongbo Building,, 555 Liutai Ave., Wenjiang, Chengdu, 611130, Sichuan, R.P.China
Courriel : tang@swufe.edu.cn
- 6.2. Coordinateur du programme de l'EM Strasbourg :
Nom : Kevin Mac Gabhann

Titre : Professeur associé, Directeur des relations internationales
Téléphone : +33 368 85 83 95
Adresse : 61 avenue de la Forêt Noire, 67085 Strasbourg, France
Courriel : kevin.macgabhann@em-strasbourg.eu

7. ASSURANCE QUALITÉ

- 7.1. Chaque établissement partenaire suit ses propres procédures d'assurance qualité institutionnelle au niveau national afin de garantir le maintien de normes de qualité élevées.
- 7.2. Un rapport annuel d'activités est rédigé par les coordinateurs du programme et adressé à chaque partenaire. Une évaluation complète de la mise en œuvre de la Convention est réalisée par le coordinateur du programme dans les six (6) mois précédant la fin de la coopération et envoyée aux partenaires. Cette évaluation sera prise en compte dans la décision de poursuivre ou non la coopération.
- 7.3. Étant donné l'importance de la reconnaissance des diplômes dans le cadre du cursus, les autorités nationales participent au processus de contrôle de la qualité.
- 7.4. La présente Convention est signée par tous les représentants légaux des institutions partenaires, engageant ainsi la responsabilité de chaque institution en matière de contrôle de la qualité académique du cursus.
- 7.5. Si, pour une raison quelconque, l'une des universités partenaires n'est plus autorisée à délivrer son diplôme, elle doit en informer les partenaires sans délai. L'université concernée sera exclue du cursus jusqu'à une nouvelle accréditation, sans que cela porte préjudice aux étudiants en cours d'année.

8. DURÉE, MODIFICATION, RÉVISION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

- 8.1. La présente Convention prend effet à la signature des deux parties et reste en vigueur durant une période de cinq (5) ans. Elle est susceptible d'être révisée, modifiée ou renouvelée par un accord mutuel écrit, de même valeur juridique que les présentes.
- 8.2. L'EM Strasbourg ou la SWUFE peut mettre fin à la Convention en informant l'autre partie par écrit et en respectant un délai de préavis d'au moins six mois. Une éventuelle résiliation n'empêchera pas les étudiants déjà engagés de mener à bien leur cursus au sein de l'établissement d'accueil.

9. RÈGLEMENT DES LITIGES ET APPLICATION DE LA LOI

- 9.1. Le règlement de tout litige causé par, ou lié à, cette Convention et ne pouvant être résolu par des négociations à l'amiable est confié à la personne responsable de chaque partie ou soumis par écrit à un mécanisme alternatif de résolution des litiges convenu mutuellement. Dans le cadre de cette Convention, tout litige concernant la responsabilité de l'EM Strasbourg sera jugé par le tribunal compétent, conformément aux lois de la République française, et tout litige

concernant la responsabilité de la SWUFE sera jugé par le tribunal de la République populaire de Chine, conformément aux lois de celle-ci.

10. DISPOSITIONS DIVERSES

La présente Convention contient deux annexes :

Annexe 1 : Cours et crédits des étudiants de l'EM Strasbourg durant leur année à la SWUFE

Annexe 2 : Cours et crédits des étudiants de la SWUFE durant leur année à l'EM Strasbourg

Disponibles sur demande :

Annexe 3 : Copie de l'accréditation officielle et du document attestant de la reconnaissance officielle du diplôme du partenaire

Annexe 4 : Procédures d'évaluation des étudiants / règlements des examens

Annexe 5 : Table de conversion des systèmes de notation

EN FOI DE QUOI, les représentants désignés ont signé la présente Convention :

Pour l'Université de Strasbourg

Par délégation du Président

de l'Université de Strasbourg

Titre : Doyen d'EM Strasbourg
Business School

Nom : Prof. Irini Tsamadou-Jacobberger

Titre : Vice-Présidente Europe et
Relations Internationales

de l'Université de Strasbourg

**Pour la Southwestern University of
Finance and Economics**

Nom : Prof. Dr Gang Kou

Titre : Doyen exécutif, Faculté
d'administration des affaires

Nom : Dr Herbert Castéran

Date :

Annexe 1

Cours et crédits des étudiants de l'EM Strasbourg durant leur année à la SWUFE

Cursus de double diplôme	Intitulé du cours	Crédits
Master en gestion marketing (2e année à la SWUFE, 23 crédits au total, équivalents à 60 ECTS*)	Présentation générale de la Chine	3
	Langue chinoise	2
	Management intermédiaire	3
	Méthodes innovantes en recherche marketing	3
	Relations avec les canaux de marketing	2
	Comportement des consommateurs	2
	Communication et gestion interculturelles en entreprise	2
	Analyse de la littérature existante et proposition de thèmes de mémoire	2
Mémoire et soutenance orale	4	

* Chiffre obtenu en appliquant le ratio du total des crédits requis pour valider un cursus complet de Master, soit 46 crédits à la SWUFE.

Cours et crédits des étudiants de l'EM Strasbourg durant leur année à la SWUFE

Cursus de double diplôme	Intitulé du cours	Crédits
Master en gestion du marketing (2e année à la SWUFE, 23 crédits au total, équivalents à 60 ECTS*)	Présentation générale de la Chine	3
	Langue chinoise	2
	Management intermédiaire	3
	Management stratégique de l'entreprise	3
	Recherche et rédaction scientifique	2
	Gestion de l'innovation	2
	Gestion entrepreneuriale	2
	Analyse de la littérature existante et proposition de thèmes de mémoire	2
	Mémoire et soutenance	4

* Chiffre obtenu en appliquant le ratio du total des crédits requis pour valider un cursus complet de Master, soit 46 crédits à la SWUFE.

Annexe 2

Cours et crédits des étudiants de la SWUFE durant leur année à l'EM Strasbourg

Disponible via le lien suivant : <https://seafire.unistra.fr/d/85e0712678524caea4db/>